

AFFAIRE N° 6

PRIX BELLIER (Années 1949 et 1950)

M. REVEST. - appelle l'attention du Conseil Municipal sur le cas d'un agent des Prisons MOUNIAMA qui, d'après un article qu'il a lu dans un journal local a fait preuve d'un réel dévouement lors de la recherche du corps du regretté Commandant FRAUZIOL.

Cet agent, dit le Journal a, non seulement dirigé les recherches mais y a également participé avec l'aide de quelques détenus, ce qui n'était pas sans danger. Les détenus devant paraît-il bénéficier d'une réduction de peine, M. REVEST pense que l'acte de dévouement du garde s'il est prouvé, pourrait militer en sa faveur pour l'attribution du prix Bellier.

M. GAUVIN. - Mais qui a plongé pour retirer le corps?

Plusieurs Conseillers: Un détenu.

M. VERGOZ intervenant alors dit que celui qui a dirigé les recherches d'une façon effective est le Lieutenant LACOSTE, des C.R.S. Il serait heureux de voir son activité et son dévouement également récompensés.

M. LAWSON. - Comme il y a deux prix à décerner, l'un pour 1949, l'autre pour 1950 le Conseil Municipal pourrait proposer les candidatures de l'Agent MOUNIAMA et du Lieutenant LACOSTE et l'Administration préfectorale déciderait.

Adopté à la majorité.

*Vu et soumis à l'approbation  
de M. le Préfet  
Saint Denis le 20/7/50  
pr. Le Secrétaire Général  
le Chef de division, délégué  
Signé : Gavarini*

*Approuvé  
Saint Denis le 22/7/50  
pr. Le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général  
Signé : Bozzi*